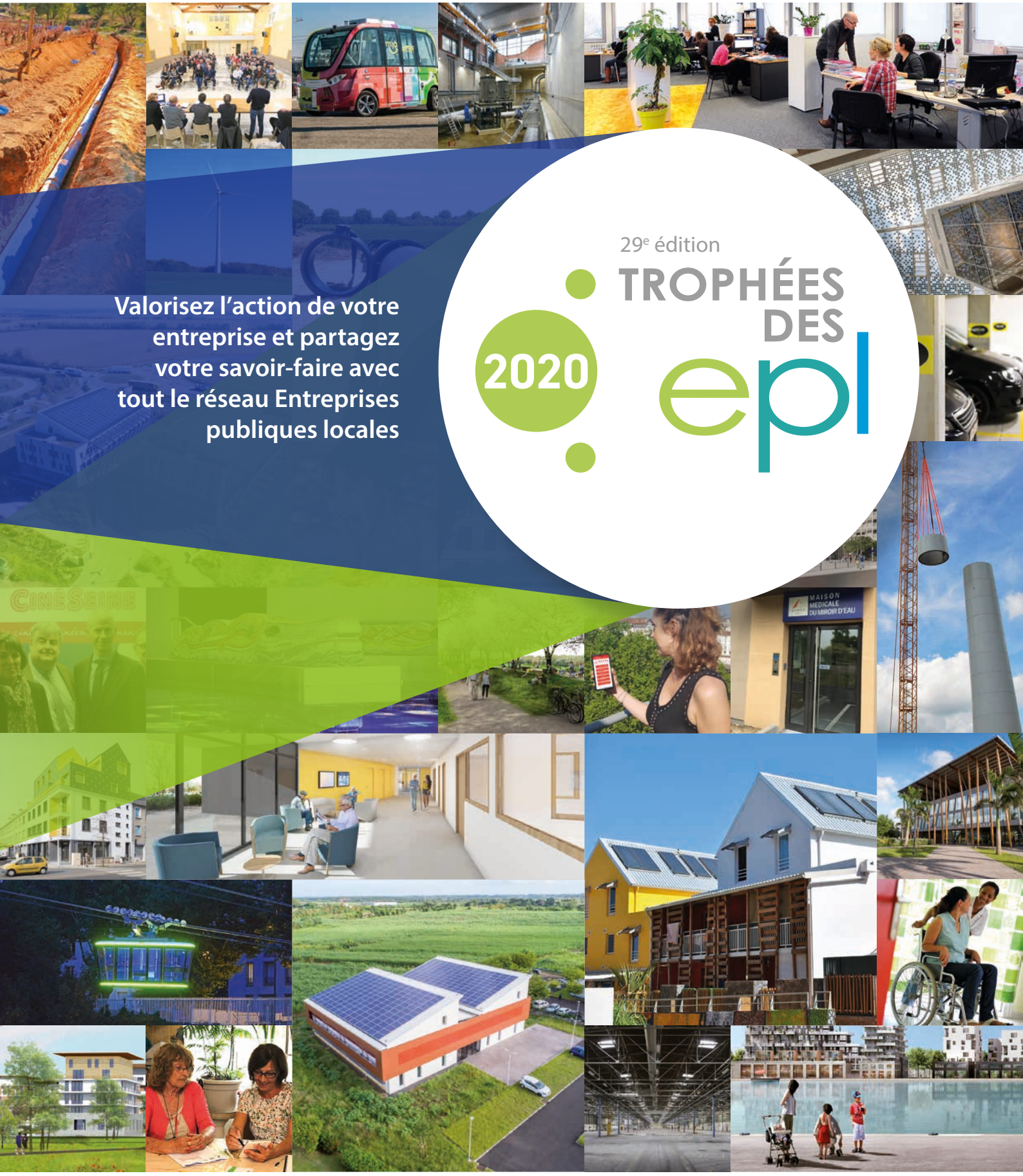

29e édition

TROPHÉES DES epl 2020

Valorisez l'action de votre entreprise et partagez votre savoir-faire avec tout le réseau Entreprises publiques locales

TROPHÉES DES epl 2020

Chaque année, la Fédération salue l'excellence des Entreprises publiques locales à travers l'organisation des Trophées des Epl.

Ils visent à mettre en valeur des initiatives particulièrement significatives des Entreprises publiques locales au service des collectivités territoriales et des territoires.

Pour qui ?

› L'ensemble des Entreprises publiques locales (Sem, Spl, SemOp), quel que soit leur secteur d'activité.

Ce concours valorise des opérations significatives de la performance économique, sociale ou environnementale.
Il met également l'accent sur la capacité des Epl à innover et à répondre aux enjeux du développement durable.

Les Trophées des Epl récompensent dans chaque catégorie les projets les plus aboutis selon plusieurs critères de sélection :
- l'innovation,
- la prise en compte du développement durable,
- la pertinence économique de l'action ou de l'opération et sa performance globale,
- la valeur ajoutée de l'Epl au succès de l'action,
- la qualité de la présentation orale du dossier.

Comment ?

› La présentation de l'action ou de l'opération se fait en ligne à partir d'un espace internet dédié au concours :

www.servirlepublic.fr
Rubrique Trophées des Epl

Cette présentation sera ensuite mise en ligne et consultable par les internautes.
Les documents annexes suivants devront être adressés par mail à m.rose@lesepl.fr :
- le bilan et le compte de résultat du dernier exercice, accompagnés de l'annexe,
- le compte-rendu de la dernière assemblée générale.

Pourquoi ?

Fier de votre projet ? Relevez le challenge !

› Une visibilité médiatique nationale pour votre opération et votre Epl

Avant la pré-sélection :
Mise en ligne sur l'espace dédié au concours des présentations des candidats.

Pour les Epl nommées :
Envoi d'un communiqué de presse assurant la promotion des Epl nommées.

Le jour de la remise des Trophées :
Organisation d'une cérémonie dans le cadre du Congrès des Entreprises publiques locales 2020.

À l'issue de la remise des Trophées :
- Elaboration et diffusion d'un communiqué de presse par la Fédération des Epl valorisant les Epl lauréates.
- Communication sur les réseaux sociaux
- Une cérémonie locale de remise de Trophées pourra être organisée par chaque lauréat, avec la participation d'un représentant de la Fédération.
- Les présentations des actions des Epl nommées resteront en ligne sur l'espace dédié de « Servir le public ».
- Mise à disposition du logo « Trophées des Epl 2020 » pour insertion sur les documents de communication des lauréats.

Mobilisez votre communauté pour soutenir votre projet

Participer aux Trophées des Epl représente une opportunité unique de mobiliser votre réseau (clients, partenaires, utilisateurs) et de le solliciter lors du vote du public.

En effet, durant plusieurs semaines, le public peut consulter les projets des candidats dans une rubrique spécifique du site « Servir le public » et voter pour le projet de son choix !

Quand ?

Dépôt des candidatures en ligne	*Pré-sélection des projets candidats par un comité d'experts*	*Vote du public*	*Présentation des projets nominés devant le jury*	*Remise des prix au Congrès des Epl à Angers*
Jusqu'au 26 juin 2020	**6 juillet**	**8 juillet → 7 septembre**	**15 septembre**	**14-15 octobre 2020**
La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 26 juin 2020.	Une 1ère sélection sera faite le 6 juillet 2020 par un comité de présélection composé : • du directeur général de la Fédération, • des responsables de département métiers de la Fédération, • du responsable et des représentants du Pôle promotion de la Fédération. Cette présélection sera validée par le président du jury et mise en ligne afin que votre communauté puisse participer aux votes.		Les Epl nommées seront auditionnées par un jury indépendant qui se réunira le 15 septembre 2020. Le vote du jury qui comptera pour 70 % sera pondéré à hauteur de 30 % par le choix des internautes.	

Les catégories des Trophées

Les Epl peuvent choisir de concourir dans l'une de ces 4 catégories

En partenariat avec CADRE DE VILLE

Ville de demain, Ville intelligente

Toute opération d'aménagement, telle que les opérations de restructuration de quartiers ou de gestion urbaine de proximité, de traitement des friches industrielles, de déploiement de réseaux numériques spécifiques, de mise en place de solutions de mobilité « douces », etc.

Bâtiment durable

Toute opération de construction de logements à basse consommation d'énergie, bénéficiant d'une conception bioclimatique (apports solaires et de lumière naturelle) et d'un choix de matériaux respectueux de la santé (qualité de l'air intérieur), ainsi que de la préservation des ressources naturelles (matières premières, eau, énergie).

Attractivité des territoires

Toute action ou opération visant à favoriser la création ou le redéploiement d'activités économiques. Sont notamment concernés les actions de promotion et de valorisation d'un territoire, le développement touristique (promotion, centrale de réservations, hébergement, parc à thème, etc.) et des événements d'affaires, la gestion des ports et aéroports, les zones d'activités, l'immobilier d'entreprise, les communications électroniques, les marchés d'intérêt national, etc.

Services au public

Toute action ou opération visant à accompagner et faciliter la vie quotidienne des citoyens. Sont notamment concernés les équipements publics, les déplacements (transport, stationnement, circulation), l'énergie, l'eau, la culture, les services en direction de la petite enfance, les maisons d'accueil pour personnes âgées dépendantes, les actions sociales, les pompes funèbres, etc.

⊕ *Le jury remettra une mention spéciale « Revitalisation des centres anciens ».*

Un jury prestigieux pour sélectionner les projets

En 2019, le jury chargé de départager les différentes candidatures était composé de 6 membres : dirigeants des collectivités locales, rédacteurs en chef, lauréats 2018 et partenaires des Epl.

› Présidente :

Eveline DUHAMEL, *présidente de la section aménagement des territoires, CESE*

› Membres :

Denis BURCKEL, *directeur général, CGLLS*

Franck BAUDOUX, *directeur général, Spl Centre Aquatique Intercommunal de l'Amandinois (lauréat 2018)*

Mathilde BOTREAU, *directrice du pôle aménagement, Normandie Aménagement (lauréat 2018)*

Rémi CAMBAU, *président et rédacteur en chef, Cadre de Ville*

Cécile MEXANDEAU, *directrice de la communication institutionnelle et des relations extérieures, SMACL*

Retour sur l'édition 2019

Parmi la quarantaine d'Epl candidates, 6 Epl ont retenu l'attention du public et du jury pour leur audace, l'innovation et l'efficacité de leurs projets.

Bâtiment durable

Le service public réunionnais de performance énergétique de l'habitat (La Réunion)

Le projet consiste en la coordination et la mise en œuvre de différents dispositifs d'accompagnement des familles en vue de la rénovation énergétique de leur logement, à travers un service public de performance énergétique de l'habitat. L'amélioration de la performance énergétique permet de réduire la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que de réduire la facture des ménages et de libérer du pouvoir d'achat.

Attractivité des territoires

Campus de l'Espace (Eure)

À la fermeture du site militaire avec une conséquence économique désastreuse pour la ville de Vernon, s'est mise en place en seulement 5 ans un campus technologique de 70 ha qui propose un écosystème propice à l'innovation dont l'objectif est d'accélérer la collaboration et la mise en réseau des entreprises de haute technologie, des centres de recherche et le monde de la formation.

Mention spéciale *Création de l'agence de développement économique d'Angers Loire Métropole : Aldev – Angers Loire Développement* (Maine-et-Loire)

Angers Loire Développement, l'agence de développement économique d'Angers Loire Métropole a été créée afin de doter le territoire d'un outil souple et agile en matière de développement économique. Le but est de renforcer les synergies, améliorer la fluidité de transmission des informations et apporter une réponse unique aux entreprises souhaitant s'implanter ou se développer.

Ville de demain, ville intelligente

Dis Papa, c'était quoi « un état des lieux sortant » ? (Rhône)

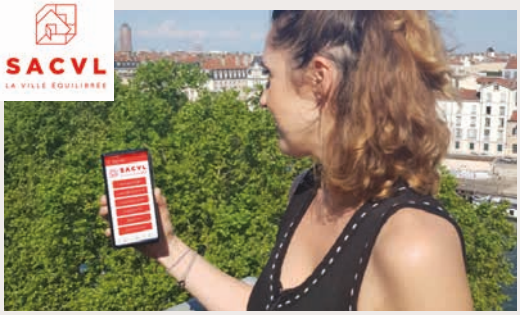

La SACVL invente SA loi en décidant de supprimer les Etats des Lieux Sortants. En fondant un pacte de simplicité, nourrissant de manière mutuellement profitable le lien social bailleur-locataire lors de la rupture de la relation contractuelle. Pour réussir, la SACVL développe l'application EASYTECH et son backoffice, installée sur tous les smartphones des gardiens et techniciens.

Services au public

Une éolienne citoyenne dans le Jura (Jura)

Démarchée par un développeur éolien, la commune de Chamole d'impliquer son territoire dans le projet accueillant une éolienne du parc. SEM Énergies Renouvelables Citoyenne, créé pour porter l'investissement des collectivités et des citoyens dans le parc éolien, est un outil territorial, public et citoyen de développement des énergies renouvelables.

Mention spéciale *La Santé de proximité au cœur des quartiers* (Seine-et-Marne)

L'offre de soins de premiers recours médicaux et paramédicaux dans la commune de Savigny-le-Temple est très déficitaire alors que la population ne cesse d'augmenter. La SEMSA a décidé de lutter contre cette offre insuffisante en pérennisant ou en créant des Maisons Médicales pour les professionnels de santé.

Une Epl peut-elle présenter plusieurs projets ?

Une Epl peut présenter plusieurs opérations dans une ou plusieurs catégories, mais ces opérations doivent impérativement être finalisées et justifier de résultats.

Quels sont les critères d'évaluation ?

Pour que la candidature soit retenue, le projet présenté doit être terminé ou en phase finale de développement.
Lors de la présélection, le jury est attentif à la prise en compte du développement durable, à l'innovation, à la pertinence économique de l'action ou de l'opération et à la valeur ajoutée de l'Epl au succès de l'action.

Les dossiers nominés qui seront présentés à l'oral devant le jury seront évalués sur la présentation orale, la prise en compte du développement durable/ RSE, l'innovation technique ou sociale, la pertinence économique et sociale de l'action ou de l'opération et sur la valeur ajoutée de l'Epl au succès de l'action.

Est-il possible de candidater plusieurs années de suite ?

Une Epl peut représenter une opération si celle-ci a évolué ou pour présenter de nouveaux projets.

TROPHÉES DES epl 2020

www.otempora.com

FÉDÉRATION DES ÉLUS epl DES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES

30 000 en Europe • 1 300 Entreprises publiques locales en France • servir le public

Contact

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Maud Rosé, chargée des évènements et de la formation :
m.rose@lesepl.fr / 01 53 32 22 30

Fédération des Epl
95, rue d'Amsterdam – 75008 Paris
Tél : 01 53 32 22 00 – Fax : 01 53 32 22 22
contact@lesepl.fr

@FedEpl | Fédération des Epl | Fédération des Entreprises publiques locales

lesepl.fr